COMPTE-RENDU DU 3ème CONSEIL D'ÉCOLE
École Maternelle Louis Pasteur
Mardi 10 Juin 2025

Présents :
Louise Bittendiebel, Isabelle Champougny, Michèle Trometer (enseignantes), Anne Chevillard-Pradier (enseignante et directrice),
Léa Fournier, Célia Djouahir, Steve Kuhn (représentants de parents d'élèves – RPE),
Floriane Varieras (adjointe au maire),
Absents et excusés: Ambre Sarrazin (enseignante), Samira El Alaoui Chrifi, Bertrand Macé, Hélène McCloursault (RPE),
Julie Vanuxem (Responsable des ATSEM et animateurs, RPS),
Abdel Bouchrafat (remplaçant du Responsable Technique, RTS).

Ordre du jour :

1. Rentrée septembre 2025
2. Règlement intérieur – modifications (vote)
3. Rythmes scolaires : résultat ?
4. Coopérative scolaire, paiement JAIKAN
5. Sortie bibliothèque de Kehl
6. Budget mairie, fournisseur PICHON
7. Subvention mairie pour sorties scolaires
8. Atelier éco-conseil (dans le cadre de la cour OASIS)
9. Travaux cet été (cour OASIS et insonorisation des salles)
10. Circulation aux abords de l'école – étude ?
11. Modification du stationnement voitures / vélos
12. Externalisation du nettoyage
13. Fermeture de l'accueil du mercredi (Ill imaginaire)

1. Rentrée septembre 2025

A ce jour, l'effectif prévisionnel est de 104 élèves (26 par classe).
Les élèves seront répartis dans les quatre classes de façon à créer un climat pédagogique et relationnel satisfaisant.
Sortie du bilingue à la fin de la maternelle =17 % (en 2024 : 14 %, en 2023 : 23 %, en 2022 : 28%)

Rentrée : lundi 1 septembre 2025
Visite des locaux pour les nouveaux inscrits : vendredi 29 août à 16h30, avec la puéricultrice de la PMI, pour apporter un éclairage supplémentaire sur la journée type d'un enfant de maternelle.
Réunion d'information : samedi 6 septembre, le matin. Elle sera suivie d'un moment convivial. Cette réunion n'est pas à destination des enfants.

Blouses : Appel aux dons pendant la dernière semaine de classe (début juillet). Elles seront revendues lors de la réunion de rentrée, pour 1 euro symbolique.
Carnets de suivi des PS et MS : Remis fin juin, les parents doivent le lire, le signer et le rapporter avant la fin de l'année ou avec le matériel de rentrée. C'est un document unique qui ne peut pas être remplacé.

2. Règlement intérieur – modifications (vote)

Il s'agit essentiellement d'une mise à jour, liée à la modification des horaires de récréation, du cahier de liaison numérique et de la déminéralisation de la cour.
Adopté à l'unanimité. Le règlement modifié est sur le site internet et sera distribué à la rentrée.

3. Rythmes scolaires : résultat ?

L'information sur le résultat du vote des écoles de Strasbourg (quant au renouvellement de la demande de dérogation des rythmes scolaires) n'a pas encore été diffusée. Il l'aurait été si le résultat avait été un retour à la semaine de 4,5 jours.
La demande de dérogation pour un rythme scolaire à 4 jours par semaine a donc été renouvelée pour 3 ans.

4. Coopérative scolaire, paiement JAIKAN

Coopérative scolaire :
La coopérative scolaire a financé de nombreux projets scolaires. Le solde actuel est très bas.
Le conseil d'école a décidé d'indiquer plusieurs montants (25€, 30€, 50€) pour la participation (facultative) de début d'année à la coopérative scolaire. Le montant actuel de 23€ était inchangé depuis au moins 12 ans.

Paiement numérique JAIKAN :
Après le test avec l'achat des objets décorés par les enfants, le retour est globalement positif.
Attention une commission est prélevé systématiquement (1,8 % de la transaction). Cette somme sera ajoutée au prix demandé aux parents.

JAIKAN incite également au versement d'un pourboire (pour l'entreprise) par les parents. Il est tout à fait possible de décocher la case.

Avis de la trésorière :
Avantages :
- pas aller à la banque pour déposer des chèques (mais cette fois-ci des chèques ont quand même été utilisés par quelques parents). Donc double travail pour la trésorière.
- Jaikan est réactif et répond rapidement aux questions.
- Jaikan permet d'éviter les nouvelles contraintes que le crédit mutuel vient d'imposer pour la manipulation de chèques.

Inconvénients :
- La preuve de virement arrive tardivement. Difficultés pour suivre la comptabilité. Il faudra vérifier que c'est un dysfonctionnement temporaire.
- Le suivi des paiements est plus chronophage, au moins le temps d'acquérir de nouvelles habitudes de suivi des paiements.

Avis des parents (61 réponses au sondage / 96 familles) :
70 % : oui
25 % : oubli (donc utilisation exceptionnelle du chèque)
5 % : non, refus d'utilisation de cet outil
Les RPE ont trouvé la transaction sécurisée.

Décision du conseil d'école :
Suite aux retours des parents (sondage et RPE) et de la trésorière, le conseil d'école décide que le paiement des sorties se fera désormais avec l'application numérique JAIKAN.

5. **Sortie bibliothèque de Kehl**

Michèle et Louise souhaitaient organiser cette sortie en Allemagne.
Mais la bibliothèque ne prend plus que des groupes de 10 enfants. Il n'est donc plus possible d'effectuer une sortie avec une classe.

La mairie est interpellée pour savoir si cette décision peut être réexaminée, dans le cadre des échanges franco-allemands et du développement du bilinguisme scolaire.

Les RPE interrogent les maîtresses d'allemand sur l'organisation d'une rencontre avec une classe de Kindergarten et des enfants du même âge que nos élèves. Cette question sera étudiée en conseil des maîtresses.

6. **Budget mairie, fournisseur PICHON**

Le matériel de papeterie du fournisseur Pichon est de moindre qualité que celui du précédent fournisseur Majuscule et le choix est moins grand (exemple : les papiers Clairefontaine qui offraient une belle gamme de couleurs ne sont pas disponibles, de même que les crayons Stabilo qui étaient bien adaptés aux petits ; certaines gouaches sont grumeleuses, les colles trop liquides, etc.).

7. **Subvention mairie pour sorties scolaires**

Le budget annuel alloué à l'école par la mairie est de 457,60€, c'est-à-dire 152,53€ pour 3 bus.
Lorsque les 4 classes de l'école vont en sortie, il faut 3 bus.
Au regard des tarifs du transporteur ayant le marché avec la ville, le budget de la Mairie ne permet de faire qu'une sortie le matin sur le ban de Strasbourg ou de l'Eurométropole.

Par exemple, pour aller au parc de Pourtalès pour la journée (3 bus) = 3 x 194,26 = 583€. La différence (125,18€) avec le budget devant être prise sur le budget mairie dédié aux fournitures scolaires.

Pour information, en 2022, 1 bus était facturé 145€. Cette hausse de 50€ par bus n'est pas répercutée dans la subvention allouée à l'école par la mairie.

8. **Atelier participatif proposé par Eco-conseil (dans le cadre de la cour OASIS)**

L'association Eco-conseil a été missionnée par la Mairie pour faciliter l'établissement du nouveau plan de la cour dans le cadre de la déminéralisation et végétalisation OASIS. Les équipes enseignante et périscolaire ont ainsi été consultées en 2023-2024 pour faire part de leurs besoins.

Dans le cadre de la cour OASIS, Eco-conseil a également contacté l'école pour effectuer un atelier participatif, pour fabriquer une mangeoire à oiseaux, un nichoir, une mini-serre ou du land-art. Cette proposition n'étant que pour 18 enfants.
La directrice a proposé à Eco-conseil une modification détaillée de l'organisation (à coût constant) pour permettre à tous les élèves de Moyenne Section (34) de participer à ce très intéressant projet.
Cette proposition a été refusée par Eco-conseil qui n'a pas voulu adapter son organisation.

La directrice, qui a refusé d'avoir à sélectionner des élèves et d'avoir à interdire aux autres de participer à l'atelier, regrette la non-adaptabilité d'Eco-conseil.

9. **Travaux cet été (cour OASIS et insonorisation des salles)**

Le conseil d'école remercie la Mairie pour ces travaux.

Travaux de déminéralisation et de végétalisation de la cour
Ils débuteront lundi 7 juillet et termineront avant la rentrée des élèves.
Les arbres et arbustes seront plantés à l'automne. Les classes seront associées à leur plantation.
Les zones non terminées seront protégées. Un filet en interdira l'accès aux élèves.
Les photos du chantier seront communiquées à l'école.

La structure de jeux avec les toboggans sera retirée le mercredi 25 juin.
Le portail sera changé, pour permettre un accès facilité aux pompiers en cas d'intervention à l'école.

Il est demandé si la cour de l'école après travaux sera accessible au public en dehors des horaires scolaires.
Pour l'instant, il n'en a pas été question.

Insonorisation des salles
Les plafonds des salles orange, bleue, jaune, rose, violette et de la salle de jeux vont être changés pour insonoriser ces salles.
Celui de la salle verte (insonorisée il y a environ 15 ans) ne le sera pas : *Concernant les dispositifs en place dans la salle verte, la salle de sieste et également en salle BCD, les mesures effectuées par le bureau d'études étaient satisfaisants. A la différence des matériaux d'isolation thermique, les matériaux acoustiques ne perdent pas beaucoup de leur propriétés avec le temps. (précisions de Monsieur Topan, RTT)*

Pour permettre ces travaux, les salles devront être désencombrées (matériel pédagogique en carton et mobilier évacués). Lorsque cela est possible, cartons et mobilier seront stockés dans la zone de la classe où le plafond ne sera pas touché par les travaux (gaine de la VMC). Sinon, ils seront évacués dans la salle de jeux ou la salle verte.

Il a été décidé par le RTT et la RPS que le matériel pédagogique serait déménagé à l'école maternelle Louise Scheppler, pour y être nettoyé.
La directrice, qui avait dans un premier temps donné son accord, a demandé à ce que le nettoyage des jeux ait lieu à l'école Pasteur dans des zones non touchées par les travaux (salle de restauration et sanitaires du RdC, et BCD et sanitaires du 1er étage), pour un soucis d'efficacité du travail de chacun.
La demande a été refusée pour garantir la sécurité des ATSEM.
La directrice demande que les ATSEM puissent, à titre exceptionnel, faire du travail de préparation une fois le nettoyage des objets déménagés effectué.
Les AE (agent d'entretien)et AR (agent de restauration) ne sont pas concernées par le déménagement.

La nouvelle répartition des jours et horaires de travail des ATSEM a réduit les jours travaillés pendant les congés, alors que la charge de travail reste inchangée.
Les RPE souhaiteraient avoir connaissance de la nouvelle charte des ATSEM.

10. **Circulation aux abords de l'école – étude ?**

La direction du patrimoine a pris en compte la demande de changement de clôture de la cour.
Elle l'étudiera après la réalisation des travaux de végétalisation.

Mme Varieras rappelle l'interdiction, prononcée par les services techniques, d'accrocher des draps pour occulter la cour.
La directrice regrette que les règles de la mairie ne correspondent pas à celles données par la police nationale (Major Léo ICHTER, Cellule référents-Sûreté, D.I.P.N. du Bas-Rhin, Ministère de l'intérieur) : « *Il n'y a aucune norme ou contrainte exigée par les forces de l'ordre en matière de sûreté (tant en matière*

d'opacité que de hauteur) » écrivait-il le 05 mars 2025, interrogé sur la possibilité d'opacifier et rehausser la clôture de l'école. La directrice tient cette réponse à la disposition des services techniques de la mairie.

La mairie demande à être informée de chaque évènement (photos ou distribution de friandises).
Étant donné le nombre de fois où les élèves sont pris en photos (plusieurs fois par jour en période touristique), l'équipe enseignante ne peut pas répondre à cette demande de signalements.

Pour mémoire, ces faits (prise en photo des élèves et distribution de friandises) et la demande d'opacification de la cour qui en résulte, sont signalés depuis 12 ans lors des conseils d'école :
- point 5 du CE du 5 novembre 2013 «La question de la grille de l'école et de son opacité sont abordées. Cela permettrait aux élèves d'être moins visibles depuis la rue, et ainsi d'éviter les touristes photographes et les distributions de friandises. »
- point 9 du CE du 04 février 2020 : « Les parents délégués évoquent la possibilité de mettre une clôture opaque pour que les enfants ne soient pas photographiés par les touristes, ni ne puissent accepter de bonbons »
- point 9 du CE du 28 novembre 2023 : « Une clôture telle que celle de l'école élémentaire Sainte Madeleine permettrait une meilleure protection des enfants, et éviterait que des touristes les photographient, les filment ou leur donnent des friandises. »
- point 6 du 4 juin 2024 : « Le conseil d'école réitère la demande de rehausse de la clôture de l'école pour qu'elle ne soit pas facilement enjambable par un individu malfaisant, ainsi qu'une occultation dans sa partie basse, pour éviter les photos et la distribution de friandises que font souvent les touristes et les promeneurs. »
- point 9 du CE du 12 novembre 2024 : « La clôture actuelle ne permet pas d'empêcher une intrusion. Elle ne permet pas non plus d'éviter que les élèves soient photographiés ou filmés par les touristes, ou que des friandises leurs soient distribuées par des promeneurs, malgré la surveillance active des maîtresses. »
- point 4-c du CE du 14 mars 2025

→ Le conseil d'école renouvelle sa demande de modification de la clôture de l'école (opacification et réhausse). La directrice demande à être associée à l'étude.

11. Modification du stationnement voitures / vélos

Pas de nouvelle de l'étude de la pacification et stationnement aux abords de l'école. Cette demande est liée à la précédente.

Le conseil d'école renouvelle sa demande de modification du stationnement des voitures et des vélos. La directrice demande à être associée à la modification des plans.

Livraison du courrier de la ville pour le bureau du RTT: Le livreur vient à l'horaire de l'arrivée des élèves (8h10-8h25). Il s'est à plusieurs reprises garé devant le portail (sur l'issue de secours). Interpellé par l'enseignante de surveillance, il a eu à plusieurs reprises un comportement agressif à l'encontre des parents et de l'enseignante de surveillance, et ce devant les enfants. Ensuite, il a déplacé son véhicule pour le garer au milieu de la rue, bloquant la circulation. Pour finir, il a fait rouler son chariot (transportant une lourde colonne de caisses) au milieu des familles, au mépris de la sécurité des usagers de l'école, et alors qu'il existe un portail dédié au bureau du RTT.
→ **Demande du CE** : que la livraison du courrier soit effectuée en dehors des horaires de l'école.

12. Externalisation du nettoyage

Mme El Alaoui a questionné Mme Varieras à ce sujet le 3 juin par mail. Elle demande où en est l'avancement de la demande du CE du 14 mars.
La réponse qui a été apportée à Mme Varieras par le service concerné est que Mme Jung sera affectée à partir de janvier 2027 à Sainte Madeleine, selon son choix.
Il semble que ce « choix » soit un choix parmi d'autres écoles. Le choix de Mme Jung est en réalité de rester travailler dans notre école.

→ Le CE renouvelle sa demande, que Mme Jung puisse terminer sa carrière à l'école Louis Pasteur.

13. Fermeture de l'accueil du mercredi (III imaginaire)

Les parents d'élèves déplorent la fermeture de cet accueil qui laisse un grand nombre de familles sans mode de garde le mercredi, puisque les accueil de loisir maternels de St Thomas, Ste Madeleine et Schoepflin sont apparemment saturés.

Mme Varieras va se renseigner.
Les RPE soulignent que l'offre d'accueil des enfants le mercredi n'est pas suffisante. Les structures d'accueil sont prises d'assaut dès l'ouverture des inscriptions et très rapidement complètes.

Le conseil d'école souligne l'urgence du besoin de réponse.

Début du conseil à 17h30.

Fin du CE : 19:30

Secrétaire : Louise Bittendiebel Présidente : Anne Chevillard-Pradier